



Qu'est ce que je risque pour vol à l'etalage

Par **mitamoto**, le **20/03/2011** à **16:32**

Bonjour,

J'ai été interpellé à la sortie d'une caisse de Carrefour pour un vol de maquillage et sous vetement pour la somme de 386 euros. J'ai été emmené dans une salle par le personnel de sécurité, j'ai reconnu les faits, j'ai signé un document j'ai pas de l'argent pour regler les articles volés.

Que va-t-il se passer ensuite ? Qu'est-ce que je risque ? Ce document c'est pour faire peur ou s'agit-il vraiment d'une plainte ?

Merci de vos réponses, j'ai honte et je me sens mal, je ne sais pas ce que je risque. J'ai peur de la convocation devant le delegué du procureur de la republique pour mois d'avril.